



## État des lieux de sortie

-----  
Par Moms8

Bonjour,

Mon état des lieux approche à grand pas et m'inquiète énormément, le propriétaire ne semblant pas très honnête et sa fille étant l'agence qui gèrera l'état des lieux de sortie, je ne suis pas du tout rassurée...

Chez moi actuellement il y a de la fibre de verre au mur. Celle-ci a de grosse cloques/bulles d'air (probablement des travaux mal effectués). A l'edl d'entrée il était noté pour l'état des murs qu'ils étaient neufs. Est-ce que ces bulles d'air peuvent m'être reprochées ? Que puis-je faire ? Aussi au plafond il y a de la peinture qui s'écaille, qui avait déjà été reprise avant mon arrivée. Et qui s'écaille de nouveau. Résultat il y a en plus des ecaillmenrs des traces de peinture. Est-ce que l'agence peut me rendre responsable de cela ? (je précise que j'ai été un peu moins d'un an et demi dans cet appartement).

Merci à vous pour vos réponses.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Les bulles et écailles de peinture peuvent vous être reprochées si "état neuf" a été noté sur l'EDLE.

C'est éventuellement un manque d'aération avec de la condensation qui peut causer ce type de souci.

De ce fait, vous pouvez être tenu responsable de ces dégradations.

Si vous craignez une mauvaise foi du bailleur, demandez un EDLS par huissier.

Les tarifs et les règles sont ici :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10696]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10696  
[/url]

Vous pouvez aussi décider de repeindre à vos frais avant votre départ.